

ANALYSE DES INDICATEURS DISPONIBLES EN REGION PACA SUR LE CHAMP DES **ACCIDENTS DU TRAVAIL** PAR LA COMMISSION DU GPROCT (*)

Sources :

Les indicateurs disponibles en région Paca sur la problématique des accidents du travail (AT) sont :

- ✓ Un indicateur général : indice de fréquence (CARSAT – SE Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse 2012-2014)
- ✓ Des indicateurs spécifiques :
 - Sur la gravité : taux de fréquence (2010-2014), nombres d'incapacités permanentes partielles (IPP – 2008-2014) et indice de fréquence accidents graves (IPP supérieures ou égales à 10% - 2012-2014)
 - Sur le risque routier (2010-2012) : indice et taux de fréquence, nombre d'accidents mortels
 - Sur les salariés agricoles (2008-2014) : taux de fréquence et indices de gravité

Synthèse de la problématique en région Paca :

Quel que soit l'indicateur choisi, la situation est plus défavorable en région PACA qu'ailleurs, bien que la tendance soit à l'amélioration.

Les AT concernent en particulier :

- Les personnes âgées de 20 à 30 ans (malgré une amélioration)
- Les employés, pour lesquels on constate une dégradation en termes de fréquence et de gravité
- Dans les secteurs : BTP, alimentation (dégradation en terme de gravité), activités de service (dégradation en terme de fréquence), travail temporaire (dégradation en terme de fréquence), transport, énergie, industrie manufacturière.

Compte tenu des effectifs salariés et du volume d'heures travaillées, les secteurs générant le plus d'accidents du travail en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont : le travail temporaire (6628 AT), le BTP (6433 AT), les activités hospitalières (5568 AT), les hypermarchés (4567 AT), la restauration traditionnelle (4727 AT), le nettoyage courant des bâtiments (3806 AT).

Il faut noter une baisse plus importante du nombre des AT dans le Var, les Alpes de Haute-Provence et le Vaucluse.

Les personnes entre 40 et 50 ans et les ouvriers qualifiés sont plus concernés par les AT graves (malgré une amélioration), en particulier dans le BTP.

En termes de fréquence et de gravité, on constate une amélioration chez les moins de 20 ans.

Sur le risque routier, il faut noter :

- Une augmentation des accidents mortels de mission et de trajet ;
- Des zones particulièrement concernées : Var, Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône

Actions menées par les acteurs régionaux dans le cadre du PRST3 Paca

6 actions inscrites au PRST3 interviennent sur le champ des AT – risques routiers :

- ✓ **Niveau d'intervention « Stratégie et ressources de la politique régionale » :**
 - Mise en commun et valorisation des ressources et compétences des différents Services de santé au travail des régions PACA et Corse - Présanse - Association des Services de Santé au Travail Paca-Corse – Cible : tout secteur
- ✓ **Niveaux d'intervention sur le milieu du travail et auprès des travailleurs :**
 - Intégrer la prévention des risques dans toutes les phases d'un chantier de haute-montagne OPPBTP – Cible : Construction et génie civil, Transports et entreposage
 - Risque routier – OPPBTP – Cible : Construction et génie civil
 - Prévention des addictions et hygiène de vie dans les transports routiers et la logistique - Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports et la logistique – Cible : Transports et entreposage
 - Action TPE - Expérimenter des nouveaux modes d'actions vers les Très Petites Entreprises - CARSAT-SE – Cible : Commerce ; réparation d'automobiles et de motos, Construction et génie civil, Hébergement et restauration, Transports et entreposage
 - Atelier de la prévention des risques professionnels dans les services à domicile et le secteur médico-social – Uniformation – Cible : Santé humaine et action sociale

Commentaires et analyse de la commission du GPROCT

- **Pertinence et/ou suffisance des indicateurs disponibles :**

Absence de données sexuées sur l'ensemble des indicateurs.

Absence de données sur les causes des AT. Une répartition des causes des AT sur chacun des secteurs d'activité aiderait à l'orientation des actions de prévention.

Difficulté liée à l'absence de concordance des périodes des données.

Nécessité de disposer de données plus fines sur les AT Travail Temporaire (information le code NAF de l'entreprise Utilisatrice ?)

- **Examen des données :**

Afin de pouvoir cibler les actions de prévention, il est nécessaire d'analyser les causes des AT par secteur d'activité.

Nécessité d'analyser les actions menées dans les secteurs d'activités les plus accidentogènes : BTP, Alimentation, activités de service, travail temporaire, transport, Energie, industrie manufacturière.

Observations et avis du GPROCT :

Observations et avis du CROCT :

(*) Conditions de réalisation :

Analyse du tableau de bord régional de santé au travail – édition 2016 par la commission « analyse des indicateurs régionaux de santé au travail ». Travaux menés du 2 février au 24 avril 2018